

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C58DAF-DE
Reçu le 01/07/2024
Publié le 01/07/2024

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 27 juin 2024</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-quatre, le 27 juin à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p>
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MOULY Jean-Pierre, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame et Messieurs :

ALBASI Maxime, ARANDA Francis, LARIVIÈRE Yvette, PICCOLI Jacques, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien,
Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur BIHOUE Yann procuration à Madame VIDAL Aline,
Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur CAMINADE Didier,
Madame BREL Chantal procuration à Madame STARCK Josiane,
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,
Madame GARGOWITSCH Sophie procuration à Monsieur PAILLAS Lionel,
Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur LESTIEU Daniel,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Monsieur SOTTORIVA Olivier procuration à Madame LAFON Nadine,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur GRASSET Éric,
Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques procuration à Madame GRIFFEILLE Martine,
Madame TORO Viviane procuration à Monsieur BORIE Daniel.

<p>Secrétaire de Séance : Marie-Lou TALET</p>	<p>Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 31 Pouvoir(s) : 14 Votants : 45</p>
---	---

N°2024C58DAF : AUTORISATION DE PROGRAMME « OPAH INTERCOMMUNALE » DE FUMEL VALLÉE DU LOT »

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle au Conseil Communautaire qu'en application des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté.

Le vote de l'autorisation du programme, qui est une décision budgétaire, est de la compétence du Conseil Communautaire et est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'ouverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation du 1^{er} janvier de l'exercice considéré des autorisations de programme votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire fait état de la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

Madame Costes souligne que Fumel Vallée du Lot utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations (Redevance incitative, mise aux normes des déchèteries, ...).

Par délibération 2024B50DTUH en date du 4 avril 2024, le Conseil Communautaire a décidé de signer de la convention OPAH et de la mise en place d'un dispositif d'aides financières (aides aux travaux) à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

Madame Costes propose au Conseil Communautaire de créer l'opération « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Intercommunale » de Fumel Vallée du Lot ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2024. L'ingénierie de l'OPAH s'échelonne sur 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2024 et l'ensemble de l'opération s'étendra sur 6 ans jusqu'au 30 juin 2030 (terme du versement des aides aux travaux). L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

AP 6 - OPAH Intercommunale	MONTANT TOTAL OPÉRATION	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
OPÉRATION 1037 - DEPENSES TTC en €	575 490	71 715	164 930	169 930	115 415	35 000	14 500	4 000
Primes - Aides aux Travaux	145 200		21 500	26 500	43 700	35 000	14 500	4 000
Ingénierie (TTC)	430 290	71 715	143 430	143 430	71 715			
<i>Ingénierie (HT)</i>	<i>358 575</i>	<i>59 762,50</i>	<i>119 525</i>	<i>119 525</i>	<i>59 762,50</i>			

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C58DAF-DE
 Reçu le 01/07/2024
 Publié le 01/07/2024

1°) – Approuve la création de l'autorisation de programme n°2024-6 – « OPAH Intercommunale » de Fumel Vallée du Lot à la décision modificative n°1 de l'exerce 2024 :

➤ Autorisation de programme n°2024-6

AP 6 - OPAH Intercommunale	MONTANT TOTAL OPÉRATION	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
OPÉRATION 1037 - DEPENSES TTC en €	575 490	71 715	164 930	169 930	115 415	35 000	14 500	4 000
Primes - Aides aux Travaux	145 200		21 500	26 500	43 700	35 000	14 500	4 000
Ingénierie (TTC)	430 290	71 715	143 430	143 430	71 715			
<i>Ingénierie (HT)</i>	<i>358 575</i>	<i>59 762,50</i>	<i>119 525</i>	<i>119 525</i>	<i>59 762,50</i>			

Recettes prévisionnelles :

	MONTANT TOTAL	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
RECETTES TTC en €	575 490	71 715	164 930	169 930	115 415	35 000	14 500	4 000
Subvention ANAH (Ingénierie)	345 102		115 034	115 034	115 034			
Part fixe (35% HT)	125 502		41 834	41 834	41 834			
Part variable	219 600		73 200	73 200	73 200			
Autofinancement	230 388	71 715	49 896	54 896	381	35 000	14 500	4 000

2°) - Dit que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
 Fumel, le 27 juin 2024

La Secrétaire de séance,



Marie Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 1^{er} juillet 2024

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 1^{er} juillet 2024
